



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 3 septembre 2026

SÉCHERESSE : PASSAGES EN ALERTE, EN ALERTE RENFORCÉE ET EN CRISE

Évolutions :

- ***Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » redescend en « ALERTE ».***
- ***Le Rhin redescend en « ALERTE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » redescend en « ALERTE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » redescend en « VIGILANCE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind » redescend en « ALERTE ».***

Pour mémoire :

- ***Le bassin versant de la « Sarre » reste en « ALERTE »,***
- ***Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « CRISE ».***
- ***La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » reste en « CRISE ».***

Les précipitations de ces derniers jours ont permis d'améliorer la situation hydrologique. Un temps sec est néanmoins prévu pour ces prochains jours, accompagné d'une hausse des températures d'ici la fin de semaine. Il convient donc de rester vigilant.

En conséquence, la nappe « ***Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald*** » passe en « ***VIGILANCE*** ». Le bassin versant de la « ***Lauter, Sauer, Moder, Zorn*** », le Rhin, la nappe « ***Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau*** » et la nappe « ***Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind*** » passent en « ***ALERTE*** ». Cela permet d'alléger les restrictions applicables à l'usage de l'eau dans ces bassins.

D'autre part, le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » et la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » restent en « CRISE ». Le bassin versant de la « Sarre » reste en « ALERTE »

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est « CRISE ».

L'**arrêté préfectoral du 3 septembre 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigiEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états de « **crise** », « **d'alerte renforcée** » et « **d'alerte** » donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

 [@Prefet67](#)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)

Annexe 1



SÉCHERESSE

**AYONS LES BONNS
RÉFLEXES POUR
ÉCONOMISER L'EAU**

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Limitier les arrosages des jardins



Installer des équipements économes en eau



INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés



COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements